



**AVIS PUBLIC**  
**RÔLES DE PERCEPTION**

Les rôles de perception comprenant le rôle général de perception d'impôt foncier et le rôle de perception de la SDC sont maintenant déposés au bureau de la municipalité.

La Ville de Saint-Raymond procédera à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

Donné ce 11 février 2010.

La trésorière,

Carolle Belley, CA

-----

**AVIS PUBLIC**  
**Demandes de dérogation mineure**

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance régulière qui sera tenue le **lundi 8 mars 2010**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

**Demande numéro 1**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 5393, rue des Coccinelles, dans le secteur du lac Sept-Îles (lot 10-27, rang 3 du canton de Gosford, du cadastre de la Paroisse de Saint-Raymond).

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que la marge de recul latérale du côté est du bâtiment principal soit de l'ordre de 2,8 mètres plutôt que de 4 mètres, tel que prescrit aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la grille des spécifications du Règlement de zonage 51-97 (B).

**Demande numéro 2**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 115, rue Lessard, dans le secteur de Bourg-Louis (lot 3 121 510 du cadastre du Québec).

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à permettre que la hauteur du bâtiment accessoire soit de l'ordre de 9,17 mètres plutôt que de 7,84 mètres, tel que prescrit à l'article 10.4.1 du Règlement de zonage 51-97 (B).

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance régulière du lundi **8 mars 2010**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers.

Donné ce 11 février 2010.

La greffière,

Chantal Plamondon

-----